

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

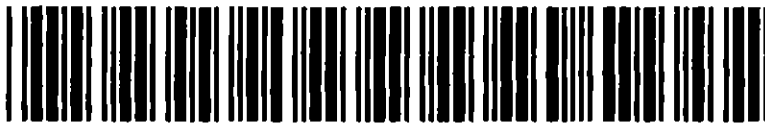
Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2006 B 22454

Numéro SIREN : 492 915 780

Nom ou dénomination : LMBH & ASSOCIES

Ce dépôt a été enregistré le 29/05/2018 sous le numéro de dépôt 52023



1812111501

DATE DEPOT :	2018-05-29
NUMERO DE DEPOT :	2018R052023
N° GESTION :	2006B22454
N° SIREN :	492915780
DENOMINATION :	LMBH & ASSOCIES
ADRESSE :	5 rue de Magdebourg 75116 Paris
DATE D'ACTE :	2018/04/30
TYPE D'ACTE :	PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
NATURE D'ACTE :	DECISION DE REDUCTION

06 B2 2654

LMBH & ASSOCIES

Société par actions simplifiée au capital de 75 000 euros

Siège social : 5 Rue de Magdebourg, 75116 PARIS

492 915 780 RCS PARIS

Greffes du tribunal
de commerce de Paris
Comptes annuels déposés le :

29 MAI 2018

Sous le N° :

52023

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 30 avril**

L'an 2018,
Le 30 avril,
A 11 heures 30,

Les associés de la société LMBH & ASSOCIES se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au 5 Rue de Magdebourg 75116 PARIS, sur convocation faite par lettre simple adressée le 08 janvier 2018 à chaque associé.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Sont présents :

Monsieur Boun Hong FONG, titulaire de 500 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,

Monsieur Mickaël MONJARET, titulaire de 500 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,

Monsieur Lorry FOUCAN, titulaire de 500 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,

Total des actions des associés présents : 1500 actions sur les 1500 actions composant le capital social.

L'Assemblée est présidée par Lorry FOUCAN, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Boun Hong FONG est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 1500 actions sur les 1500 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale, réunissant plus de 2/3 des actions ayant le droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

m BHF

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du président,
- Réduction du capital social de 37 500 euros par voie de remboursement partiel de toutes les actions,
- Pouvoirs au Président pour réaliser l'opération, modifier les statuts en conséquence et accomplir les formalités requises,
- Questions diverses,

Il est donné lecture du rapport du président indiquant les motifs et les modalités de la réduction du capital.

Puis le Président déclare la discussion ouverte. Un débat s'instaure entre les associés.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, autorise la réduction du capital social de 37 500 euros, pour le ramener de 75 000 euros à 37 500 euros, par voie de remboursement d'une somme de 25 euros sur chaque action.

Cette opération sera réalisée par voie de diminution de 50 euros à 25 euros de la valeur nominale des 1 500 actions de la Société.

Cette réduction de capital, non motivée par des pertes, sera soumise au droit d'opposition des créanciers pendant le délai de vingt jours suivant la date du dépôt au Greffe du Tribunal de commerce du procès-verbal de la présente Assemblée Générale Extraordinaire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Président aux fins de réaliser la réduction de capital décidée sous la résolution précédente sous les conditions prévues par l'article L. 225-205 du Code de commerce et dans un délai maximum de 30 jours à compter de ce jour et de procéder à la modification corrélative des statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

nn BHF LF

TROISIEME RESOLUTION

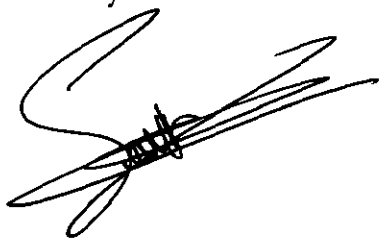
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

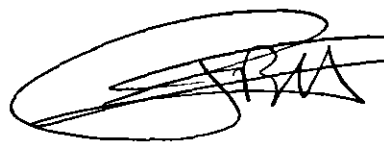
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Lorry FOUCAN

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Lorry Foucan', with a large, sweeping initial 'L' and a cross-like mark in the middle.

Le secrétaire
Boun Hong FONG

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Boun Hong Fong', with a large, circular initial 'B' and a stylized 'F'.